

Au temps du grand Refuge : la famille Cabrol s'établit à Rolle

Autor(en): **Cabrol, Jean**

Objekttyp: **SourceText**

Zeitschrift: **Revue historique vaudoise**

Band (Jahr): **42 (1934)**

Heft 4

PDF erstellt am: **28.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

La devise de la société semble avoir été la même que celle de Lausanne :

Consequitur quodcumque petit

« Il obtient tout ce qu'il désire », soit « Il ne manque jamais son coup ».

L. DECOLLOGNY.

Au temps du grand Refuge.

La famille Cabrol s'établit à Rolle.

Mémoire de l'origine du Sr Jean Cabrol, natif de Nismes, en Languedoc, Et de ce qui lui Est arrivé de plus Remarquable, dans sa famille, jusqu'à l'age de quatre ving Et un ans.

Au nom de Dieu soit fait Amen.

Je commence par mon pere qui avoit nom Antoine fils de Jean Cabrol, Et Marie Elzière, tous deux du lieu de Penens, paroisse de St Frezal, Dioseze de Mende. Mon dit pere s'ala Etablir à Nismes, Et s'y maria En l'an 16.. avec Margueritte, fille de feu Sr François Ginane Et de Jeanne de Bourne, du lieu de Brignon, Dioseze d'Uses ; mon pere heut quatre Enfans de son mariage ; il Lui mourut deux fils Et une fille Et Il ne resta que moy.

Lors de la Revoçation de l'Edit de Nentes, arrivée en 1685, j'avais alors l'age de dix ans, mon pere Et ma mere quittarent la ville de Nisme, laissant tout leur bien à la proye des Dragons pour évjter la persecution, Et s'en alarent avec moy au païs de naissance de feu mon pere, dans les Sevennes. Et nous y restames cinq ans Errans

tantot du côté tantot de l'autre, croyant toujours que les choses changeroient En bien.

Ma mere Etant une fême delicatte qui ne pouvoit pas supporter la fatigue de ce païs là, qui est fort rude, Et qu'il sembloit que la persecution Etait un peu calmée (car Dieu les avoit conservés avec moy sans faire breche quant a la foy), Nous Resolumes de descendre à Brignon, lieu de naissance de feu ma mere, distant de trois lieux de la ville de Nismes, où nous y restames quelque temps.

Et lorsque j'eü atteint l'age de 19 ans, ayant acquis par la grace de Dieu (Et par le grand soin que mon pere Et ma mere avoient pris de moy) la connoissance de notre Ste Religion Reformée, Et que javois participe au St Sacremt. de la Cene, dans le Dezert, Et voyant que javois Encore des atakes par des Ecclesiastiques de l'Eglise Romaine (dont Il mavoint deja menasse) je pris le party, pour Eviter de tomber dans le piege quils me Tendoint, de sortir hors du Royaume de france, afin de pouvoir avoir Ma Conscience libre. Et pour Eviter le danger dont jetais menacé, javois resolu de partir sans rien dire a mon pere ny a ma mere ; mais ils decouvrirent mon dessein, par un oncle mien, frere de ma mere qui avoit ete en Holande, Et il y vouloit retourne, à qui je metois déclaré. Alors il me firent beaucoup de complaints de ce que je voulois les abandonner, contant que je serois leur baton de vieillesse — alors je leur representa le danger ou jetois, Et incontinent, ils aprouvarent ma resolution. Et dabord feu ma mere me trouva un Guide, Et je party de Nismes le 10^{me} may 1695 Et j'arriva fort heureusement a Geneve dans 10 jours, sans aucun danger, sous la conduite d'un guide Et sous la protection de Dieu ; ou je trouva beaucoup de gens de connoissance, Entre autres une tante mienne, sœur de ma mere, Et M^r Bouët Et sa fême, marchands a Nismes,

ou nous avions reste 5 ans ensemble dans la maison de Mr de Vestry ; que tous me firent beaucoup d'offre de services.

Et 4 mois apres ma mere me vint joindre a Geneve, ou elle arriva par la grace de Dieu fort heureusement. Nous y restames quelque temps ; Ensuite nous quitames Geneve, et vinrent demeurer à Nion, qui est une ville de Suisse, canton de Berne, distante de 4 lieues de Geneve.

Mon pere Etait resté au país afin de pouvoir ramasser quelque chose de ce qui nous y etoit dû ; Et, pendant ce temps la, il m'écrivit quil y avoit un de nos parents quil lui avoit propose de faire un mariage d'une niepce siene avec moy, nommée Jeanne, fille du Sr Jean Larnac Et de Marie Foucard, de Brignon, dioseze d'Uzés, laquelle je connoissoit ; Et que, sy je vouloit accepter le party, il conviendrois avec le pere de la fille, Et qu'il L'ameneroit avec lui. Moi, charme de Cette proposition, je lui repondit qu'il pouvoit faire ce qu'il trouveroit le plus convenable, Et que je trouverois bien fait tout ce qu'il feroit a mon Egard.

Alors nos deux peres se porterent a la ville d'Alés et firent passer une procure En blanc par main de Notair, pour la remplir par le procureur qui seroit Etably dans le país, pour pouvoir consommer notre Mariage, et me l'envoyerent par la poste, Et se disposarent a partir, mon pere avec ma promise, qui passoit en chemin pour sa fille. Et Etant en route, lors quils furent proche des Echelle, frontiere de Savoye, ils furent arettés Et, apres qu'on leur heut oté leur montures, leur argent Et toutes leur harde et les joyeaux de ma promise, on les conduisoit au fort de l'Ecluse. Mais, comme Dieu protege toujours ses Enfants, Il permy qu'une partie de soldats qui les conduisoit fusent dintelligence avec les prisonnier, pour se sauver ; Et, en passen un pont froontier de Savoye, ceux qui Etoient dintelligence

desarmeren les autres Et se sauverent avec Eux / avec les prisonniers/. Il fallu vendre leurs armes pour pouvoir vivre jusqua Geneve, ou ils furent bien recompensés.

De sorte qu'apres bien des angoisses Et de pertes ils arivarent par la grace de Dieu a Geneve. Et j'apris le lendemain par la poste qu'ils y Etoin arrivés ; Et, comme j'alois partir pour aler a leur rencontre, ils arivarent a Nion, ou nous heumes une joye, ma mere Et moy, qui ne se peut pas esprimer.

Voila bien des graces que Dieu acorde a ses Enfans, apres avoir heu bien dangoisie et de pertes auquelle il se faut soumettre, puis que cest sa volonte que nous passions par ses Epreuves.

Ensuite nous consommames notre mariage a Nion au mois d'avril 1697.

Mon pere Et moi achetames une maison a Rolle, qui avait Ete cy devant Tanerie, laquelle, apres lavoir retablie, l'ay faite valoir jusqu'a present.

En avril 1699 Dieu me donna un fils, qui fut nommé Antoine ; En février 1702 Dieu me donna un autre fils, qui fut nommé pierre David ; Et En n bre 1704 Dieu me donna une fille, qui fut nomme Marguerite Marie. En 1706 Dieu retira de ce monde mon pere et ma mere.

En 1707, comme mon Beaupere Larnac mavoit Ecrit qui me conteroit a la foire de Baucair la dote qu'il avoit promis a m'a fâme, je me disposa de partir En juillet, apres avoir pris icy d'argent, et de lettres de change a Geneve, pour joindre avec ce que mon beaupere me devoit conter, pour y faire des Emplettes, car le marchandises Etoint a bon Conte, a cause du siege de Toulon ; mais le malheur m'en voulu que j'y arriva deux jours trop tot, que je voulus sacrifier pour aler voir mon beaupere ches luy.

Et un apostat nommé Rouviere, de Brignon (lequel, dans

la suite, asasina un mien Beau frere) macusa d'avoir Eté dans le Camisars, quoy que faux, come Cela ce verifia dans la suite. Et, comme il Etoit Inspecteur à Brignon, je fus conduit devant le Comendent d'Usez, quayant Entendu mes Raisons, il me dit que j'avois a faire avec un quoquin ; que, sil me relachoit, il lui ferait des affaires ; mais quil En Ecrit a Monsr Lintendent, Et quil contoit que je serois relaché a Nismes, ou il menvoyoit Escorté par deux miquellets, quils Eurent ordre de me remettre mes pistolets Et mon Epée, Et de m'aler atendre à la porte de la ville, au logis de lorange ; (Et j'aurais bien peu me sauver alors, mais cela aurait peu faire des afaire a mon beaufre qui m'accompagnoit, qui Etoit celuy que ce malheureux apostassassina en 1718). Et du logis, apres avoir soupé, je fus Conduit au fort ; Et, dans deux jour, il vint un ordre de Mr L'yntendent, que je devais Etre conduit a la citadele de Montpellier, ou je resta deux mois prisonnier.

Et il se verifia la fauseté de mon accusateur ; Et, pendant lequel temps mon Beupere mouru, Et je fus privé, par ce moyen, de ce quil me devoit Livrer.

Et, Etant Delivre de ma Captivite, je m'en revint, apres avoir heu bien des Engoisses de perte de temps et d'argent, sous le passe port de Mons.r le Duc de Roqueloire, qui Etoit alors Gouverneur de la province du Languedoc.

En arrivant icy, a Rolle, le terme de l'acouchement de ma f'âme arriva Et elle mouru dans sa couche sans se pouvoir Delivrer.

Ensuite j'ay demeuré sept ans vef, au bout duquel Temps je pris en seconde nopces, en 1714, Elizabet Ginane, originaire de Sommier, En Languedoc, Refugiée pour cause de Religion a Lausanne avec un sien fraire, garçon, marchand garnisseur, lequel mourut En 1721, Et ma fame En fut heritiere.

Qui fut cause que pour liquider son hoirie Et par la sollicitation de ces corespondens de Lion, quils lui fournissaint de Chapeau, jay Resté à Lausanne depuis la mort de mon dit Beaufrere jusques En 1744. Ayant asocié mon fils ainé avec moy, il tenait ici la Tannerie Et moy je tenois à Lausanne. Il s'était marié en 1723 avec Magdelaine, fille Mr Amy Massé, de Genève, laquelle mourut et lui laissa un fils Et une fille, qui sont tous les deux mariés et ont des Enfants.

Mon dit fils mourut le 3e avril 1752 aagé de 53 ans. Mon fils, le Cadet, se maria avec Jeanne, fille de feu Sr Antoine Maurin, originaire de Monbrun En Dauphiné, Refuge pour cause de Religion a Lausanne ; il a un fils qui sapele Jean Antoine, Et une fille nommee Jeanne Madelaine Alexandre.

Ma fille ne pas mariee ; Elle est toujours avec moy. Je n'ai pas mis dans Rand / je n'ai pas raconté à sa date / une Banqueroute qui nous arriva a Gene, de 39 balle de peaux de veau acomodees En façon d'Angletere, ce qui mobligea dy faire un voyage de 200 lieues l'alé ou le venir sans y Rien avancer que des pertes dargent, outre tant de pertes que jay fait dans ce païs.

Nonobstant tout cela Dieu ma toujours soutenu, de quoi je lui En rend grace.

* * *

Etant parvenu a lage de quatre vint cinq ans pasés, apres bien des Engoisses, auxquelles je me suis toujours soumis à la volonté de Dieu, qu'il m'acorde toujours plus de graces que je mérite, ayant toujours mon Recour a Luy, qui est un pere Miséricordieux Et charitable Envers Ses Enfens quils se confien En luy par le precieux sang de Son Cher fils Jesus Christ, nôtre Seigneur, qui Est (illisible) pour les (illisible) Et pour la Justification de ceux qui se Repentent, Et quil

Esperent En sa misericorde ; Je suis de ce nombre, par sa grace.

* * *

Suit une note : Il est décédé le 17 8bre 1762 ; il avait 87 ans.

* * *

Ce document appartient à M. Cabrol, descendant du réfugié. Il a été communiqué par lui à M. le pasteur Terrisse qui nous l'a fait remettre pour la *Revue historique vaudoise*. Nous les remercions bien vivement de leur obligeance. (N. de la Réd.).

Une famille vaudoise sous le régime bernois.

Dans un article paru le 24 janvier 1934, dans la *Gazette de Lausanne*¹, M. Eug. Mottaz relevait le fait que, pour des raisons politiques, on avait noirci à l'excès la situation du peuple vaudois sous le régime bernois.

A l'appui de cette thèse, j'ai pensé qu'il pouvait y avoir quelque intérêt à mettre au jour certains documents, trouvés dans des papiers de famille, qui démontrent, en effet, que les rapports entre les « seigneurs » bernois-vaudois et leurs « sujets » étaient pleins de bienveillance et de cordialité, et que les dits « sujets » jouissaient de droits et de privilèges à peu près équivalents à ceux des citoyens d'aujourd'hui. La famille en question devait représenter, assez exactement, ce qu'on pourrait appeler le « vaudois moyen » de ce temps-là.

¹ « Un soldat français et le Pays de Vaud en 1798. »